

DEPARTEMENT DE  
LA HAUTE-SAVOIE

\*\*\*

ARRONDISSEMENT  
DE ST JULIEN-EN-  
GENEVOIS

\*\*\*

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL

OBJET :

ELECTION DES  
REPRESENTANTS  
D'ANNEMASSE AGGLO  
AU POLE  
METROPOLITAIN DU  
GENEVOIS FRANCAIS

N° CC\_2024\_0148

Séance du : mercredi 27 novembre 2024

Convocation du : 21 novembre 2024

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Antoine BLOUIN

**Membres présents :**

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Michel BOUCHER, Robert BURGNARD, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Louiza LOUNIS, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Bernard BOCCARD, Marion BARGES-DELATTRE, Jean-Michel VOUILLOT, Antoine BLOUIN, Anne FAVRELLE, Odette MAITRE, Denis MAIRE, Jean-Luc SOULAT, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Marie-Jeanne MILLERET, Julien BEAUCHOT

**Représentés :**

Maryline BOUCHÉ par Mylène SAILLET RAPHOZ, Yves CHEMINAL par Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Claude ANTHONIOZ par Bernard BOCCARD, Paulette CLERC par Marion BARGES-DELATTRE, Anny MARTIN par Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND par Antoine BLOUIN, Michel COLLOT par Jean-Pierre BELMAS, Alain LETESSIER par Gabriel DOUBLET, Sophie VILLARI par Julien BEAUCHOT

**Excusés :**

François LIERMIER, Ines AYEB, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Géraldine VALETTE-GURRIERI, Djamel DJADEL, Matthieu LOISEAU, Chadia LIMAM, Pascale MAYCA, Amine MEHDI, Nadège ANCHISI, Joanny DEGUIN, Stéphane PASSAQUAY, Isabelle VINCENT

\*\*\*

Suite au renouvellement général des conseils municipaux et du conseil communautaire,

Vu les statuts du Pôle métropolitain du Genevois français auquel adhère Annemasse Agglo,

Considérant qu'il convient de désigner les représentants d'Annemasse Agglo auprès du pôle, soit 9 délégués titulaires et 9 délégués suppléants, pour siéger à son conseil syndical du pôle.

Considérant la démission de **Monsieur Alain LETESSIER** de son mandat de vice-président en charge de la mobilité et suite à son accord pour être remplacé au sein de cet organisme, il convient de procéder à son remplacement.

Conformément à l'article L5711-1 du code général des collectivités territoriales, le choix de l'organe délibérant peut porter sur tout conseiller communautaire ou conseiller municipal d'une des communes membres de l'Agglo.

Sur proposition du Bureau Communautaire en date du 26 novembre 2024, il est proposé la candidature de **Madame Nadine JACQUIER**, vice-présidente en charge de la culture, des enseignements artistiques

et de l'éducation en remplacement du poste de titulaire de **Monsieur Alain BOCCHIER**.

Sur proposition du Bureau Communautaire en date du 26 novembre 2024, il est proposé la candidature de **Monsieur Laurent GILET**, vice-président en charge du numérique et de la politique de suivi des Gens du voyage en remplacement du poste de suppléante de **Madame Nadine JACQUIER**.

En application de la loi du 22 juin 2020 n°2020-760, l'assemblée décide à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DECIDE :

D'ELIRE Madame Nadine JACQUIER représentante titulaire pour siéger au conseil syndical du Pôle métropolitain.

D'ELIRE Monsieur Laurent GILET représentant suppléant pour siéger au conseil syndical du Pôle métropolitain du Genevois français.

DE DIRE que la composition du conseil syndical du Pôle métropolitain du Genevois français est mise à jour comme suit :

| TITULAIRES                                                                                                                                                                                             | SUPPLEANTS                                                                                                                                                                                                          |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1- Patrick Antoine<br>2- Bernard Boccard<br>3- Yves Cheminal<br>4- Gabriel Doublet<br>5- Christian Dupessey<br><b>6- Nadine Jacquier</b><br>7- Denis Maire<br>8- Pauline Plagnat<br>9- Jean-Luc Soulat | 1- Christian Aebischer<br>2- Marion Barges-Delattre<br>3- Antoine Blouin<br>4- Christine Burki<br><b>5- Laurent Gilet</b><br>6- Dominique Lachenal<br>7- Amine Mehdi<br>8- Gérard Sthele<br>9- Jean-Michel Vouillot |

Pour le président et par délégation,

Le secrétaire de séance,

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*